

Réponse du gouvernement aux recommandations de :

Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles

Un plan d'action pour 2012-2013

Réponse du gouvernement aux recommandations de :

Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles

Un plan d'action pour 2012-2013

Message du premier ministre

Le gouvernement estime que chaque personne a le droit de réussir au Nouveau-Brunswick. Et nous croyons qu'il faut donner à chaque enfant la possibilité de réussir et d'atteindre son plein potentiel.

L'inclusion offre cette possibilité. L'inclusion commence avant tout dans les familles et elle se reflète dans les écoles et les collectivités. Selon mon expérience, je sais que l'inclusion, c'est important. C'est une valeur que nous voulons inculquer à nos enfants afin qu'ils puissent la mettre en pratique. À leurs écoles de Woodstock, mes deux fils, Jonathon et Ben, ont grandement bénéficié de cette remarquable expérience d'inclusion offerte à tous les élèves des écoles. Leur expérience est un des exemples des avantages tirés de l'inclusion en éducation dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

Créer des milieux inclusifs dans nos écoles nous aide à jeter les bases qui contribueront à la réussite de chaque enfant dans notre système d'éducation.

Grâce à l'inclusion, nous favorisons l'accès à l'acquisition de l'expérience, du savoir et des compétences qui permettront de bien préparer nos enfants pour l'avenir.

Le gouvernement est déterminé à accroître le soutien aux enseignants et aux élèves pour que l'éducation de qualité devienne une réalité dans un système scolaire inclusif.

Les enfants ont besoin d'un soutien qui est personnalisé et flexible. Les programmes et les mesures énoncés dans ce plan d'action nous aideront à répondre à ce besoin de manière plus efficace.

Grâce à des investissements et des projets accrus en matière d'inclusion, nous parviendrons à améliorer la prestation des services prioritaires destinés à tous les enfants, peu importe où ils vivent au Nouveau-Brunswick.

Les enfants représentent l'avenir de la province. Lorsque nous donnons à chaque enfant la possibilité d'atteindre son plein potentiel, nous préparons le terrain pour assurer la prospérité au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement demeure résolu à améliorer les milieux inclusifs propices à l'apprentissage et à rehausser la qualité de vie de tous les membres de la population du Nouveau-Brunswick.

A blue ink signature, likely of David Alward, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick,
L'hon. David Alward

Message du ministre

Des changements sont à l'horizon dans le domaine de l'éducation inclusive.

Lorsque je suis devenu ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le premier ministre, David Alward, m'a demandé d'apporter des améliorations au système scolaire afin que chaque enfant puisse atteindre son plein potentiel dans un milieu inclusif. Pour lui, il s'agissait d'une grande priorité. Ainsi, j'ai demandé à M. Gordon Porter et M^{me} Angèle Aucoin de mener un examen approfondi des soutiens à l'inclusion qui sont en place et de recommander des mesures détaillées pour faire en sorte que les écoles offrent un milieu encore plus inclusif et propice à l'apprentissage.

Après avoir reçu en décembre 2011 le rapport global de M. Porter et Mme Aucoin intitulé, *Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles*, le Ministère a dressé un plan d'action pour la première année de mise en oeuvre des recommandations qui constituait une première étape pour l'application des recommandations contenues dans le rapport.

C'est en fournissant aux écoles un soutien pour les aider à créer un milieu inclusif propice à l'apprentissage, en leur offrant une aide et une formation pertinentes, que nous réussirons à faire en sorte que les élèves puissent atteindre leur plein potentiel. Les milieux inclusifs propices à l'apprentissage favorisent la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance, la participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète et des interactions positives entre les pairs et les autres membres de la communauté scolaire.

Un système d'éducation inclusif favorise et appuie l'apprentissage de chaque élève dans un milieu inclusif par des stratégies, méthodes, accommodements et approches pédagogiques du 21^e siècle qui sont efficaces et respectueux. Il a des attentes élevées et encourage un rendement élevé pour chaque élève.

Les enfants sont tous uniques. Il faut reconnaître leurs forces, leurs aptitudes et leurs besoins en apprentissage divers comme la base de leur apprentissage, et cerner, comprendre et prendre en compte leurs difficultés d'apprentissage.

Je remercie M. Porter et M^{me} Aucoin de leur dévouement et de leur leadership. Le travail d'équipe a permis de faire avancer les choses à un beau rythme. La participation de centaines d'intervenants du système scolaire était impressionnante. Je remercie tous les participants de leur avis. Il est évident que nous sommes entourés de personnes qui ont le bien-être des enfants à cœur.

Les investissements que nous ferons et les initiatives que nous lancerons visent à appuyer les enseignants, les directions d'école et, plus importants encore, les enfants afin que tous puissent atteindre leur plein potentiel dans une province prospère et en santé.



Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance,
L'hon. Jody Carr

Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles :

Ce que nous avons appris; ce que nous ferons en 2012-2013

En décembre 2010, le ministre Jody Carr a annoncé qu'une partie de son mandat, à titre de ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE), consistait à faciliter un examen de la situation actuelle de l'inclusion scolaire dans la province du Nouveau-Brunswick conformément aux engagements électoraux du gouvernement. Il a donc nommé M. Gordon Porter pour diriger le processus de révision en collaboration avec Mme Angèle AuCoin et formuler des recommandations afin d'améliorer notre capacité à garantir l'inclusion scolaire pour tous nos élèves. La révision avait pour objectif de « renforcer le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick en élaborant un plan d'action actualisé pour la mise en œuvre du rapport MacKay ».

L'équipe chargée de la révision a engagé le personnel du MÉDPE, des districts scolaires et des écoles afin de mieux comprendre les forces et les défis associés à l'inclusion scolaire. Elle a visité 55 écoles au total, dont 33 du secteur anglophone et 22 du secteur francophone. Un apport tout aussi important a été fourni par les parents, les élèves, les intervenants et les partenaires en éducation lors de séances de consultation. Grâce à ce processus d'engagement, et en écoutant les conseils des participants, M. Porter et Mme AuCoin ont pu recommander des mesures qui aideront le MÉDPE à franchir les prochaines étapes en vue de créer un système scolaire inclusif.

Pourquoi l'inclusion est-elle importante?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec ses intervenants, est responsable de l'éducation de tous les enfants. Comme l'indique la définition d'inclusion scolaire établie par le Ministère en 2009, chaque enfant doit avoir l'occasion « d'atteindre son plein potentiel d'apprentissage » dans un système scolaire où « les décisions sont prises selon les besoins individuels de l'élève et fondées sur la preuve disponible ». Chaque enfant, peu importe ses différences, a le droit d'apprendre avec ses pairs, selon son potentiel et, ce faisant, de se sentir respecté, confiant et en sécurité. Quels que soient leurs antécédents ou leurs situations actuelles, tous les enfants et les élèves, y compris ceux qui viennent d'arriver au Canada, qui sont des Premières Nations, qui vivent des difficultés socioéconomiques, qui ont des difficultés d'apprentissage, élèves doués, qui présentent des comportements difficiles, qui ont une maladie chronique, ou qui ont un handicap, bénéficient de milieux inclusifs propices à l'apprentissage. L'inclusion repose sur des valeurs et des croyances qui appuient individuellement chaque enfant tout en favorisant la cohésion sociale, l'appartenance, la participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète et des échanges positifs avec ses pairs et les autres membres de la communauté scolaire.

Un système d'éducation inclusif porte son attention sur chaque élève. Il favorise et appuie son apprentissage en mettant à l'œuvre des stratégies, méthodes, accommodements et approches pédagogiques efficaces et respectueux. Il a des attentes élevées et encourage un rendement

élevé pour chaque élève. Un système d'éducation inclusif n'est pas conçu pour appuyer quelques rares élèves au détriment des autres : il est conçu pour appuyer tous les élèves.

Bien que le Nouveau-Brunswick soit un chef de file de la mise en œuvre de l'inclusion scolaire depuis 25 ans déjà, il reste encore beaucoup de travail à accomplir si nous souhaitons réellement offrir un milieu scolaire inclusif pour chaque élève comme le précise dans la définition d'inclusion scolaire ci-dessus. Le rapport de M. Porter et Mme AuCoin nous offre une feuille de route, une série de mesures qui, si nous les concrétisons avec rigueur et passion, nous permettrons d'offrir un meilleur système scolaire pour chaque enfant du Nouveau-Brunswick.

L'exercice d'engagement des districts et des intervenants a permis à M. Porter et à M^{me} AuCoin de déceler 12 thèmes importants.

- 1. LEADERSHIP :** Il existe un lien direct entre la réalisation des milieux inclusifs propices à l'apprentissage dans les écoles et les valeurs de leurs dirigeants. Pour garantir le succès de chaque élève, enseignant de la salle de classe et école, il est essentiel de concevoir et d'appuyer un leadership efficace fondé sur des principes, à tous les paliers du système d'éducation.
- 2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS :** Il faut revoir les rôles et les responsabilités de tous les intervenants du système d'éducation (agent pédagogique, directions d'école, enseignant-ressource, enseignant en littératie, assistant en éducation, psychologue scolaire, conseiller en orientation, etc.) qui épaulent les enseignants dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Il faut absolument clarifier l'expérience et la formation requises ainsi que définir les fonctions si l'on souhaite avoir une véritable incidence sur la réussite des élèves et des enseignants.
- 3. INSTRUCTION ET APPRENTISSAGE :** Une compréhension approfondie et commune de la philosophie et des pratiques exemplaires favorisant l'accueil de tous les élèves dans une salle de classe inclusive et diversifiée du 21^e siècle est essentielle dans l'ensemble du système d'éducation. Les pratiques exemplaires en matière d'inclusion scolaire doivent influencer les décisions relatives à la gestion administrative de tous les paliers du système d'éducation, à la pédagogie, à l'élaboration des programmes et au perfectionnement professionnel.
- 4. PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL :** Le perfectionnement professionnel des membres du personnel constitue un élément essentiel à l'édification d'un système d'éducation performant. Il est indispensable pour permettre aux écoles et aux enseignants de répondre aux besoins d'une population d'élèves de plus en plus diversifiée. Pour tout le personnel, les objectifs du perfectionnement professionnel doivent traduire une philosophie d'inclusion scolaire ancrée dans le contexte scolaire et axée sur le travail d'équipe et la collaboration.
- 5. STRUCTURES DE COLLABORATION :** La composition des salles de classe néo-brunswickoises a changé au cours des 25 dernières années et présente aujourd'hui une plus grande diversité. Pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves dans le milieu d'apprentissage commun (comme il est défini dans le document *Définition de l'inclusion scolaire* du MÉDPE), l'enseignant de la salle de classe collabore avec tout un éventail de professionnels. Les membres de l'équipe stratégique de l'école mettent à contribution leurs compétences et leurs connaissances particulières pour aider l'enseignant et ses élèves. Chaque école et chaque membre du personnel doivent être ouverts à la collaboration au

moyen d'un processus bien défini pour la concertation et le travail d'équipe, tant à l'interne qu'avec les parents, les organismes externes et les intervenants.

- 6. ÉQUITÉ :** Les programmes d'études du Nouveau-Brunswick doivent être offerts équitablement à tous les élèves, dans un milieu d'apprentissage inclusif commun partagé entre les pairs du même groupe d'âge issus d'un même quartier. Peu importe leur situation socioéconomique, leur orientation sexuelle, leur culture, leur lieu de résidence, leurs forces ou leurs difficultés, tous les élèves ont le droit d'obtenir une éducation inclusive où les attentes en matière de rendement sont élevées pour chaque élève.
- 7. FINANCEMENT ET REDDITION DE COMPTES :** Il faut concevoir une nouvelle approche permettant de remplir les objectifs prioritaires du Ministère. Il faut aussi garantir que les dépenses réelles correspondent aux engagements du Ministère et que l'ensemble du système se porte garant des résultats pour les élèves.
- 8. PLANS D'INTERVENTIONS :** La planification pédagogique pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des défis au niveau du comportement ou qui nécessitent des services de soutien doit être concertée, fondée sur des preuves, professionnelle et conçue de sorte que l'enseignant puisse l'inscrire dans sa planification quotidienne. Il faut concevoir une nouvelle structure électronique pour la planification et la production de rapports simplifiés.
- 9. MILIEU PROPICE À L'APPRENTISSAGE :** Dans un contexte inclusif, les enseignants de la salle de classe aident les élèves à adopter et à présenter des comportements socialement acceptables dans un milieu commun propice à l'apprentissage. Les stratégies visant à prévoir et à prévenir les problèmes de discipline font partie intégrante des compétences de l'enseignant efficace. Lorsque l'enseignant a besoin d'aide supplémentaire pour gérer les comportements problématiques, un personnel spécialisé devrait collaborer avec l'enseignant, les parents et les élèves pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des plans de soutien au comportement.
- 10. ÉCOLES SECONDAIRES :** Lorsqu'un élève vit des difficultés au niveau secondaire cela réduit à néant toute autre expérience scolaire même la plus positive. Il faut concevoir un plan intentionnel et collaboratif pour répondre aux besoins de tous nos élèves au secondaire.
- 11. ÉDUCATION ALTERNATIVE :** L'éducation alternative a traditionnellement été définie comme un programme destiné aux adolescents (de la 9^e à la 12^e année) qui ont besoin d'une solution de rechange aux programmes d'enseignement habituellement offerts dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Il faut établir un programme fondé sur des critères clairement définis et axés sur les besoins de l'élève afin d'aider ceux qu'on considère comme étant à risque et comme ayant besoin de stratégies d'éducation alternative pour prévenir l'échec scolaire.
- 12. RÉOLUTION DE CONFLITS :** Lorsqu'il survient un conflit par rapport à un programme d'apprentissage d'un élève ou des stratégies utilisées par son enseignant et les autres membres du personnel scolaire, ou toutes autres situations conflictuelles, il faut qu'un processus transparent et uniforme soit disponible afin que le personnel et les parents soient traités de façon équitable et respectueuse.

Prochaine étape

De nombreuses mesures à prendre ont été recommandées au gouvernement pour chacun des thèmes décrits ci-dessus afin d'améliorer l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick. Ces thèmes ont aussi été utiles au ministère lorsque ce dernier a réorganisé les districts scolaires afin de renforcer la capacité collective du système scolaire afin d'aider tous les élèves dans leur apprentissage. De plus, les recommandations du rapport *Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles* appuient celles du Comité consultatif ministériel sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et du Comité consultatif ministériel sur le milieu propice à l'apprentissage et au travail. Elles favorisent aussi les deux sites de démonstration du modèle de prestation des services intégrés, dans le cadre desquels plusieurs ministères collaborent dans deux districts scolaires afin de fournir des services d'intervention intégrés, pertinents et dans un temps opportuns. Toutes ces initiatives ont un effet de synergie et renforcent les efforts déployés par le gouvernement à l'intérieur du système pour offrir des services réellement intégrés, efficaces et axés sur l'enfant. Le gouvernement s'est donné comme objectif d'améliorer son système d'inclusion scolaire de façon marquée au cours des trois à cinq prochaines années en utilisant le rapport *Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles* comme feuille de route. Son plan de mise en œuvre sera évalué en fonction de ses actions et de ses résultats, ainsi que par ses intervenants et surtout par les élèves auxquels sont destinés les services. Plus important encore, l'inclusion sera au cœur du Plan d'éducation du Ministère et intégré à toutes les mesures qu'il prendra au cours des trois prochaines années pour appuyer l'apprentissage. À cette fin, les mesures ci-après, considérées comme prioritaires pour la première année d'un plan d'action pluriannuel, seront mises en œuvre avec les conseils d'éducation de district qui viennent d'être élus et les divers partenaires et intervenants du Ministère afin de donner suite à bon nombre des thèmes et des recommandations dudit rapport.

Mesures prioritaires de la première année

La liste ci-dessous ne se veut pas un inventaire exhaustif de toutes les mesures que prendra le ministère au cours de la prochaine année pour favoriser l'inclusion. Toutes les activités courantes du ministère relatives à la livraison de service de la petite enfance jusqu'à la 12^e année seront reliées par un fil conducteur qui contribue à la réussite de chaque élève dans un milieu inclusif propice à l'apprentissage. De plus, ces activités seront communiquées au public périodiquement dans un rapport de reddition de compte.

Mesures prévues dans les écoles et la collectivité

- Allouer des postes d'enseignement supplémentaires pour les enseignants-ressources, les conseillers en orientation, les intervenants en gestion du comportement et les autres intervenants de soutien à l'inclusion pour le début de l'année scolaire 2012-2013.
- Concevoir et mettre en œuvre des modules et des stratégies de perfectionnement professionnel qui favorisent l'inclusion scolaire pour tous les administrateurs, enseignants, assistants en éducation et membres du personnel de soutien.

- Le ministère concevra et amorcera la mise en œuvre d'un plan de perfectionnement professionnel à long terme qui met l'accent sur les indicateurs de pratiques et de stratégies d'inclusion propices à la différenciation de l'apprentissage et l'accompagnera d'un mécanisme d'encadrement des enseignants affectés à une salle de classe, des autres enseignants, des assistants en éducation et des administrateurs.
- Créer un processus de résolution de conflits afin que les familles qui éprouvent des difficultés avec le système scolaire bénéficient d'un traitement, uniforme, juste, équitable et opportun.
 - De pair avec ses intervenants et ses partenaires, le ministère établira un nouveau processus de résolution de conflits qu'il mettra en place d'ici l'automne 2012.
- Restructurer les équipes stratégiques dans les écoles afin d'en élargir les paramètres et d'y inclure tous les mécanismes de soutien à l'apprentissage des élèves, comme la littératie, la numératie et la francisation.
 - Restructurer et élargir les équipes stratégiques dans les écoles afin d'y inclure des administrateurs, des enseignants-ressources, des conseillers en orientation, des enseignants en numératie et en littératie, des enseignants en francisation (secteur francophone) et d'autres professionnels au besoin (p. ex. : assistants en éducation; psychologues scolaires; travailleurs sociaux et travailleurs en réadaptation des Services de soutien à l'éducation; travailleurs de soutien des Premières Nations; mentors pour l'intervention ou le soutien en matière de comportement). Ces équipes auront pour fonction d'aider les enseignants de la salle de classe à favoriser l'apprentissage de tous les élèves dans des milieux inclusifs propices à l'apprentissage.
- Veiller à ce que plus d'enseignants, d'assistants en éducation et d'intervenants en gestion du comportement aient accès à une formation fondée sur les preuves pour l'intervention auprès des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme.
 - Le MÉDPE mettra en œuvre une approche intégrée pour la livraison de la formation en intervention auprès des enfants ayant un trouble du spectre d'autismes qui renforcera la capacité du système éducatif d'intervenir efficacement auprès de ces élèves et garantira qu'un plus grand nombre d'enseignants, d'assistants en éducation et d'autres employés ont accès à des formations qui favorisent des interventions fondées sur les preuves offertes par des professionnels compétents et certifiés.
 - Le MÉDPE créera un comité externe sur les normes de qualité composé d'experts provinciaux et internationaux afin de s'assurer que l'approche est actuelle et qu'elle respecte les normes internationales éprouvées et fondées sur des preuves.
- Examiner et adapter le modèle de financement afin de mieux répondre aux besoins de formation linguistique des enfants issus de familles qui viennent d'arriver au Canada.

- Augmenter les fonds consentis pour appuyer la francisation.
 - Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux enseignants en francisation.
- Formuler des stratégies visant à accroître le nombre d'enseignants-ressources bilingues dans le secteur anglophone.
 - Pour que le programme d'immersion en français du secteur anglophone soit réellement inclusif, le ministère formulera des stratégies de recrutement d'enseignants-ressources bilingues.
- Augmenter de 20 pour cent les fonds accordés pour les technologies d'aide destinées aux élèves.
 - L'accès aux technologies d'aide appropriées est critique pour permettre aux élèves d'apprendre, d'être plus autonome dans leurs apprentissages et de participer activement en salle de classe.
- Prévoir des fonds pour faciliter l'inclusion dans la collectivité par l'intermédiaire des installations de garderie.
 - Le MÉDPE investira 850 000 \$ sur trois ans dans la conception et la mise en œuvre de services destinés à favoriser l'inclusion dans les installations de garderie en embauchant des facilitateurs qui accroîtront la capacité de ces installations à fournir des services de garderie inclusifs.
 - Une somme additionnelle de 840 000 \$ sera investie sur trois ans afin d'ajouter 50 nouveaux travailleurs de soutien pour favoriser la participation des enfants ayant des besoins particuliers pendant que leurs parents sont au travail.

Mesures prévues dans les districts scolaires

- Créer, pour le 1^{er} juillet 2012, un nouveau poste de *direction des services de soutien à l'apprentissage* dans chaque district scolaire pour attester la nécessité de servir tous les élèves et de fournir le leadership soutenu requis pour donner suite à la réorganisation ministérielle des districts scolaires.
 - Le titulaire du nouveau poste de direction des services de soutien à l'apprentissage travaillera à partir du bureau de la direction générale. Cette personne sera chargée d'assurer un leadership et de coordonner les programmes et services qui appuient l'inclusion scolaire et les services d'intervention dans les écoles. Elle appuiera et dirigera tous les services, programmes et interventions d'appui à l'apprentissage destinés aux élèves. Elle sera aussi responsable de la mise en œuvre de l'intégration des services entre les ministères et organismes gouvernementaux partenaires. Enfin, elle appuiera la vision du Ministère sur l'inclusion, soutenue par l'examen de l'inclusion de M. Gordon Porter et de Mme Angèle AuCoin.

- Transférer les postes d'orthophoniste, de travailleur en réadaptation, de travailleur social et d'autres postes des Services de soutien à l'éducation, ainsi que les enveloppes budgétaires correspondantes, des ministères de la Santé et du Développement social au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de mieux appuyer une approche intégrée de la prestation des services et interventions qui viennent soutenir l'inclusion scolaire.
 - Au cours des prochains mois, le MÉDPE collaborera avec les ministères de la Santé et du Développement social à la mutation harmonieuse du personnel afin de garantir que les enfants, les élèves, les familles, les éducateurs et les autres employés de soutien obtiennent leurs services par l'intermédiaire d'un système intégré.

Mesures prévues au ministère

- Créer un fonds pour améliorer l'accessibilité physique des installations du système éducatif qui permettra de financer, grâce à des sommes ciblées et à un investissement initial de 250 000 \$ par année, les dépenses associées à l'accessibilité physique des bâtiments scolaires pour les élèves et la collectivité.
- Concevoir un programme de formation pluriannuel à l'intention des enseignants-ressources, qu'ils soient nouveaux ou déjà en place.
 - Le ministère déterminera les compétences et les paramètres requis afin que les enseignants-ressources aient la formation nécessaire pour accompagner les enseignants et les parents ainsi que d'intervenir auprès des élèves tout en favorisant un milieu scolaire inclusif.
- Établir un groupe de travail conjoint avec la section locale 2745 du SCFP, les partenaires et les intervenants concernés et le Bureau des ressources humaines afin de déterminer le rôle et les responsabilités des assistants en éducation en ce qui concerne l'amélioration des services de soutien inclusifs.
 - Les recommandations avancées par M. Porter et Mme AuCoin exigent une révision du rôle et des responsabilités actuels de nos assistants en éducation. Le ministère collaborera avec la section locale 2745 du SCFP et ses autres partenaires pour déterminer les changements requis pour que ces postes complètent le rôle consolidé des enseignants-ressources.
- Continuer d'ancrer la *pédagogie universelle de l'apprentissage* dans l'élaboration et la mise en œuvre de tous les nouveaux programmes d'études.
- Formuler et adopter des politiques et des directives afin d'appuyer la définition d'inclusion scolaire de 2009 et les recommandations du rapport *Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles*.
 - La définition d'inclusion scolaire de 2009 du MÉDPE servira de pierre angulaire à toutes les politiques et directives qui seront élaborées et mises en œuvre en réponse au rapport de M. Porter et Mme AuCoin.

- Modifier les exigences du certificat d'aptitude à la direction des écoles de sorte à y ajouter un module obligatoire sur les pratiques et les stratégies de leadership favorables à l'inclusion scolaire.
 - Le ministère concevra un module sur les pratiques et les stratégies de leadership favorables à l'inclusion scolaire et le rendra obligatoire pour les directions d'école et les autres administrateurs, qu'ils soient nouveaux ou déjà en place. Ce module sera préparé après qu'auront été élaborées les normes de pratiques inclusives pour les administrateurs scolaires et il sera lancé durant l'année scolaire 2013-2014.
- Terminer l'évaluation des sites de démonstration du modèle de prestation des services intégrés(PSI) et proposer des options pour étendre le modèle aux autres communautés d'écoles.
 - Le MÉDPE, en partenariat avec les ministères du Développement social, de la Santé, de la Sécurité publique et de la Justice, met présentement en œuvre un modèle de prestation des services intégrés dans la Péninsule acadienne et le comté de Charlotte au coût de 1,4 million de dollars. L'évaluation de ces sites de démonstration sera terminée en 2013 et fournira aux ministères un plan d'action indiquant clairement la meilleure façon d'établir, dans chaque école, une approche intégrée garantissant que chaque enfant et chaque famille qui ont besoin de services intégrés entre deux ministères ou plus recevront une aide adéquate, opportune et efficace à proximité de chez eux et de leur école.
- Former un *comité consultatif du ministre sur l'inclusion scolaire* pour chaque secteur linguistique afin d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action *Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles*.
 - Un groupe de travail sur l'inclusion scolaire pour chaque secteur linguistique sera formé. Ces groupes de travail anglophone et francophone seront composés de représentants des conseils d'éducation de district, d'intervenants et de membres du personnel des districts et du ministère afin d'assurer une mise en œuvre adéquate du plan et un suivi des progrès réalisés. Ils seront dirigés par M. Porter et Mme AuCoin, respectivement, qui tireront parti de la collaboration et de la compréhension qui se sont manifestées durant le processus d'examen. M. Porter et Mme AuCoin joueront le rôle de conseillers spéciaux auprès du Ministère et des districts scolaires durant tout le processus de mise en œuvre.
- Créer deux postes de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation (un pour chaque secteur linguistique) chargés de coordonner et de surveiller les obligations de reddition de compte du ministère, des districts et des écoles découlant des nouvelles dispositions législatives ainsi que de promouvoir les initiatives de lutte contre l'intimidation à l'échelon des écoles, des districts et de la province.
- Établir un nouveau modèle de financement pour les services d'appui à l'apprentissage dans les districts scolaires, ainsi qu'une stratégie d'appui à l'intention des écoles qui ont une forte proportion d'élèves issus de ménages appartenant à des classes socioéconomiques moins élevées ou des écoles qui n'ont pas accès aux services dans leur langue.

- Le ministère établira des critères et un modèle de financement supplémentaires pour les « écoles vulnérables » qui ont une forte proportion d'élèves issus de ménages appartenant à des classes socioéconomiques moins élevées et qui doivent relever de plus grands défis parce qu'elles comptent une plus forte proportion d'enfants vulnérables ou qui n'ont pas accès aux services dans leur langue.
- Élaborer une stratégie afin que toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick offrent des milieux d'apprentissage solides, inclusifs et positifs.
 - Le ministère révisera les exigences de diplomation actuelles afin que le programme du secondaire soit plus pertinent et qu'il engage chaque apprenant dans l'acquisition de compétences pour le 21^e siècle.
 - Nommer et appuyer des champions de l'inclusion et de la réussite au secondaire, qui pourront servir de mentors pour les autres membres du réseau des écoles secondaires.
 - Examiner et réviser les politiques et les stratégies associées à l'éducation alternative.
- Renforcer les stratégies visant à appuyer une transition positive et inclusive à l'entrée du système scolaire, pendant tout le parcours scolaire et à la sortie.
 - Le ministère favorisera une transition positive vers l'emploi et les études postsecondaires pour tous les apprenants des écoles secondaires.
 - Le ministère collaborera avec les communautés des Premières Nations et les associations multiculturelles afin d'élaborer un processus de transition pour les élèves.
 - Le ministère créera un poste de direction du Bureau des Premières Nations pour coordonner la concrétisation de la vision de l'inclusion et pour concevoir et mettre en œuvre des services d'éducation en collaboration avec nos partenaires des Premières Nations.

Un investissement dans notre avenir

Au total, un minimum de 62,07 millions de dollars sera investi au cours des trois prochaines années pour appuyer le plan d'action pour l'inclusion.

Investissements de la première année

La somme de 18,81 millions de dollars sera investie pour appuyer le plan d'action en 2012-2013. Plus précisément :

- la somme de **2,5 millions** sera allouée pour les programmes et les services nécessaires à la concrétisation du plan d'action du ministère, ce qui permettra d'accroître la réceptivité et l'efficacité du système d'éducation publique inclusif du Nouveau-Brunswick;
- la somme de **250 000 \$** sera investie dans la création d'un nouveau *fonds pour l'amélioration de l'accessibilité physique aux installations* en 2012-2013, fonds qui prendra de l'ampleur au fil du temps;
- la somme de **250 000 \$** sera investie pour appuyer la conception et la mise en œuvre de services destinés à favoriser l'inclusion dans les installations de garderie par l'embauche de facilitateurs qui accroîtront la capacité de ces installations à fournir des services de garderie inclusifs;
- la somme de **1,2 million** de dollars sera allouée pour augmenter les heures des assistants en éducation;
- la somme de **750 000 \$** servira à l'embauche d'une nouvelle direction des services de soutien à l'apprentissage dans chaque district scolaire;
- la somme de **12,46 millions** de dollars sera allouée pour l'ajout de postes d'enseignement pour des enseignants-ressources, des conseillers en orientation, des intervenants en gestion du comportement et d'autres intervenants en services de soutien à l'inclusion pour le début de l'année scolaire 2012-2013;
- la somme de **1,4 million** de dollars sera investie dans les deux sites de démonstration du modèle de prestation des services intégrés et leur évaluation.

Deuxième et troisième année : investissements en 2013-2014 et 2014-2015

La somme de 43,26 millions de dollars sera investie pour appuyer le plan d'action en 2013-2014 et en 2014-2015. Plus précisément :

- un total de **2,5 millions de dollars supplémentaires** sera investi à chacune des deux années, ce qui donnera un total cumulatif de **15 millions** de dollars à l'appui de la mise en œuvre continue du plan d'action pour l'inclusion;
- la somme de **420 000 \$** en **nouveaux fonds** sera investie en 2013-2014 puis en 2014-2015 pour un total de 840 000 \$ afin d'accroître de 50 le nombre de travailleurs de soutien à l'apprentissage des jeunes enfants dans le but de faciliter la participation des enfants ayant des besoins spéciaux quand leurs parents sont au travail.
- Le financement à l'appui de l'inclusion dans les installations de garderie augmentera pour atteindre **300 000 \$** en 2013-2014 puis en 2014-2015, pour un total de 600 000 \$ en fonds supplémentaires.
- **Au minimum, une somme additionnelle de 24,92 millions** de dollars sera consentie afin de maintenir les postes d'enseignement supplémentaires nécessaires à l'inclusion scolaire.
- **Au minimum**, le financement de **4,4 millions** de dollars pour le nouveau fonds pour l'amélioration de l'accessibilité des installations, pour les directions des services de soutien à l'apprentissage et pour l'augmentation des heures des assistants en éducation se poursuivra de 2013 à 2015.

